

Les gauches communiste et socialiste face à l'identité culturelle bretonne : retour sur la loi Deixonne sur les langues régionales (1951)

L'histoire séculaire des gauches socialiste et communiste s'est construite dans un rapport complexe et conflictuel avec l'identité culturelle bretonne¹. Entamé à la naissance de la IV^e République, le processus qui conduit à la promulgation en janvier 1951 de la loi Maurice Deixonne sur les langues régionales est à mettre en perspective avec le projet initial (1947), réorienté (1947-1948) puis dénaturé (1949-1951), reflétant les crispations politiques des gauches sur ce dossier, entre archaïsmes et modernité. Rassemblant trois types de sources, les archives déposées à l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS)² offrent la possibilité de revisiter cet épisode qui autorise l'enseignement facultatif des langues régionales : l'ensemble des propositions de loi et des éléments relatifs au travail parlementaire, la correspondance échangée entre les différents acteurs du processus législatif, des coupures de presse relatives à l'avancée du projet de loi et du rapport. Ces documents³ éclairent le cheminement législatif, pavé de réticences et renoncements, qui aboutit à la loi du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux.

1. PORHEL, Vincent, « Usages politiques de l'histoire par le régionalisme breton au travers des conflits sociaux des années 1968 », *Les usages politiques de l'histoire dans la France contemporaine des années 1970 à nos jours*, colloque, Université de Paris I, 2003. Sur l'inversion des identités militantes/régionalistes, cf. *Id.*, *Ouvriers bretons. Conflits d'usines, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 325 p.

2. Arch. de l'OURS, fonds Maurice Deixonne, 1 APO 37.

3. Tout particulièrement, la proposition de résolution présentée par le groupe communiste (16 mai 1947), la proposition de loi tendant à autoriser l'enseignement de la langue catalane (24 juillet 1948), la proposition de loi sur l'enseignement de la langue bretonne formulée par les conseillers de la République (27 juillet 1948), les rapports fait au nom de la commission de l'éducation nationale par Deixonne (9 juillet 1949 et 28 juillet 1950), ainsi que les rapports supplémentaires (15 décembre 1949) et avis transmis par le Président du conseil (23 mars 1950).

Maurice Deixonne (1904-1987) s'avère l'acteur central de ce dispositif paradoxal qui autorise et encourage l'enseignement des langues régionales mais le cantonne au second plan en raison de son caractère facultatif. La notice Maitron rédigée par Justinien Raymond éclaire la trajectoire de ce professeur, député de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) du Tarn entre 1946 et 1958. Issu d'une famille de radicaux francs-maçons et fils d'un vétérinaire de l'île Maurice, cet élève boursier qui intègre un lycée d'Angers en 1914 est le produit de la République laïque et de son système scolaire méritocratique. Khâgneux au lycée Lakanal de Sceaux et admis à l'École normale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm en 1925, il s'insère dans les cercles nationaux de la SFIO, parrainé par Georges Lefranc lors de son adhésion à la 5^e section socialiste de Paris en avril 1926, avant de devenir secrétaire général de la Fédération nationale des étudiants socialistes (1927-1928). Agrégé de philosophie en 1930, il dispose d'un capital politique familial, son beau-père étant député dans l'Yonne⁴. Rapidement détenteur de fonctions partisans à la SFIO, il milite à Valenciennes au début des années 1930, puis dans le Cantal (secrétaire fédéral en 1934 puis en 1936) et dans les Hautes-Alpes. Militant multipositionné, syndicaliste et coopérateur, il est mobilisé dans l'infanterie de Marine à Brest (13 avril 1940-4 mai 1940), avant d'être révoqué par Vichy en décembre 1940. La Libération lui ouvre les portes des postes d'encadrement dans l'Éducation nationale, inspecteur d'académie dans le Gers où il s'était rapproché des filières résistantes puis proviseur du lycée d'Albi. Président de la Fédération des œuvres laïques (FOL), du réseau d'élus socialistes, secrétaire fédéral et membre du comité directeur de la SFIO, il devient une figure incontournable du paysage socialiste dans le Tarn. Député en juin 1946, il bénéficie en 1951 des apparentements avec le Mouvement républicain populaire (MRP) pour battre Roger Garaudy, candidat du Parti communiste français (PCF)⁵. Président du groupe parlementaire de la SFIO en 1958, il est aussi président de la Fédération nationale des foyers Léo Lagrange jusqu'en 1972, actif au sein des cercles Jean Jaurès mais aussi secrétaire général du Mouvement français pour le planning familial (MFPF) entre juin 1964 et juin 1966.

Le nom de cette figure socialiste reste attaché à la loi qui reconnaît l'enseignement des langues régionales. Les critiques émanant des milieux régionalistes pointent en revanche les limites de ce dispositif optionnel, facultatif. Quelles sont les raisons

4. Républicain socialiste évoluant vers le Parti socialiste de France, Georges Bouilly (1877-1949), instituteur puis normalien et professeur dans les écoles normales, est député (1924-1928, 1932-1936), puis à partir de 1936 sénateur de l'Yonne. Coopérateur, ce responsable national de la Ligue des droits de l'homme (LDH) est maire de Saint-Valérien, sa commune natale (1935-1941).

5. Connu pour ses prises de positions négationnistes après 1996, Roger Garaudy (1913-2012), agrégé de philosophie, protestant et communiste, est député du Tarn (1945-1951) puis de la Seine (1956-1958), sénateur (1959-1962). Collaborateur d'André Marty, il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à faire admettre en Algérie la langue arabe comme langue officielle au même titre que le français. Figure nationale du PCF, il préside la commission de l'Éducation nationale en novembre 1946.

qui expliquent le décalage profond entre la proposition de loi ambitieuse, portée en 1947 par les députés communistes, et la réalité de la loi Deixonne, telle qu'elle s'applique à partir de 1951 ? Quels acteurs interviennent dans ce débat passionné ? Quelles stratégies sont-elles en jeu dans les différentes étapes de ce processus, qui met en lumière les arcanes du travail parlementaire ? Comment la volonté politique des gauches bretonnes, au centre des combats pour défendre le principe de la reconnaissance des langues régionales, s'est-elle heurtée à des blocages et réticences, limitant considérablement les pratiques liées à l'enseignement de celles-ci ?

La proposition de loi Pierre Hervé (mai 1947)

Réalité occultée de la mémoire collective en raison des enjeux mémoriels douloureux autour des relations troubles entre mouvement autonomiste et collaboration durant la Seconde Guerre mondiale⁶, le porte-drapeau de ces revendications régionales à la Libération est bien un élu communiste. Professeur puis journaliste, Pierre Hervé (1913-1993) présente une trajectoire militante atypique, qui prend sa source dans le Trégor⁷, avant de le mener dans les filières syndicales – secrétaire national en 1938 de l'Union des étudiants communistes (UEC) – et résistantes – secrétaire général du Mouvement de libération nationale (MLN) et membre du Conseil national de la résistance (CNR). Député communiste du Finistère entre 1945 et 1948⁸, il est à l'origine de cette initiative qui pose le problème identitaire linguistique sous un jour nouveau et vise à tendre vers un enseignement généralisé du breton.

À contre-courant des représentations traditionnelles sur la vision des gauches en la matière, assimilée au jacobinisme linguistique et culturel, la proposition de loi Pierre Hervé révèle la force d'un courant favorable aux questions régionales, notamment dans les milieux communistes régénérés par les engagements résistants.

6. Pour une approche contextualisée du mouvement breton durant les années noires de l'Occupation, cf. BOUGEARD, Christian (dir.), *Bretagne et identités pendant la deuxième guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 409 p.

7. Élève d'Yves Le Lay, Pierre Hervé fait partie en 1933 des fondateurs d'une cellule de l'Union fédérale des Étudiants (UFE) au collège de Lannion (quatorze membres, dont plusieurs fils de militants socialistes), dont la dissolution est prononcée suite à l'affaire du Turk-Sib. En effet, les remous liés à la projection d'un film de Tourine, qui sous couvert d'une approche géographique des régions parcourues par le train Turkestan-Sibérie dépeint l'URSS sous un visage avantageux, est à replacer dans le contexte d'une forte conflictualité sociale (mouvement pacifiste et antifasciste d'Amsterdam, luttes sociales paysannes contre les ventes-saisies) largement liée au noyau militant de *La Charrue Rouge*. Ce fait n'est mentionné nulle part au sujet du parcours de Pierre Hervé, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 10 T 616, liasse *Affaire du collège de Lannion* ; PRIGENT, François, *La Charrue Rouge d'Augustin Hamon et Philippe Le Maux, un socialisme d'extrême-gauche dans le Trégor (1930-1937)*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Rennes 2, 2000, 258 p.

8. Son exclusion du PCF, dans le contexte particulier de l'année 1956, a une résonance nationale.

D'une part, la question de l'enseignement du breton agite, dès l'entre-deux-guerres, à gauche les débats partisans comme syndicaux, tout particulièrement au sein du Syndicat des maîtres de l'enseignement laïque (SMEL), affilié à la Confédération générale du travail unitaire (CGTU). Les liens forts entre Marcel Cachin et Yann Sohier, instituteur laïque, figure du Parti national breton (PNB) et fondateur d'Ar Falz en 1933, expriment la prise en compte de ces préoccupations comme la formalisation d'un milieu régionaliste composé de militants socialistes ou communistes. D'autre part, la mémoire brûlante des liaisons dangereuses entre autonomisme et collaboration contribue à recomposer le jeu et les enjeux du régionalisme breton à la Libération. L'émergence d'un nouveau rapport aux langues et cultures régionales⁹ se produit dans ce double contexte, au moment de l'entrée des gauches en guerre froide.

Si l'initiative procède du groupe parlementaire communiste, elle vise à inscrire la proposition de loi dans un consensus transpartisan, à l'échelle régionale, se réclamant des démarches engagées sur la longue durée par les élus bretons, de tous bords. Lors de la séance du 16 mai 1947, les députés communistes bretons¹⁰ déposent une proposition de résolution pour « la conservation de la langue et de la culture bretonnes », visant à « développer toutes nos richesses culturelles » par le biais de l'enseignement public. Il s'agit de Pierre Hervé, Gabriel Paul, Alain Signor, Hélène Le Jeune, Louis Guiguen, tous insérés dans les milieux communistes résistants, auxquels il faut ajouter Marcel Cachin dont le rôle est déterminant au sein des filières communistes régionales.

Ambitieuse, la proposition de loi de Pierre Hervé s'appuie sur un socle de huit orientations : abroger l'interdiction de l'usage du breton dans les écoles primaires ; favoriser l'emploi de la langue chaque fois qu'elle peut profiter à l'enseignement ; offrir la possibilité aux instituteurs qui en feront la demande d'allouer une à deux heures à l'enseignement du breton ; prévoir la budgétisation d'achats d'ouvrages sur la richesse culturelle et le folklore dans les établissements ; mettre en place des cours de breton à l'école normale (Saint-Brieuc, Quimper, Brest, Vannes) dès la rentrée 1947 ; mettre sur pied des stages de découverte du folklore, de la littérature et des arts populaires bretons ; assurer l'ouverture de cours facultatifs de breton dans les collèges et les lycées ; accorder la possibilité de prendre le breton comme seconde langue (ou comme épreuve facultative) au baccalauréat dans l'académie de Rennes.

9. Pour une perspective plus large, dans le temps et dans l'espace, des enjeux politiques, idéologiques et linguistiques de ces questions, cf. MOLINER, Olivier, « La politique linguistique au Parlement : de la III^e République à la loi Deixonne », dans Georg KREMNITZ (dir.), *Histoire sociale des langues*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 291-302.

10. PRIGENT, François, « Socialist and communist networks and representatives in Brittany : a comparison on the Twentieth Century (1920-1989) », *Twentieth Century Communism, a journal of international history*, issue 8 (à paraître, actes du colloque *Local communism (1917-1989)*, University of Glamorgan, Cardiff, 30 juin-1^{er} juillet 2011).

La dépolitisation de cette question par le Pcf, surtout dans le contexte du printemps 1947, est à souligner. Car le texte défendu par Pierre Hervé s'inscrit délibérément dans la lignée des « efforts fournis depuis 50 ans » par les parlementaires bretons, les élus communistes souhaitant se prémunir contre une lecture partisane de leur projet. Tour à tour sont citées¹¹ les actions politiques engagées par des parlementaires radicaux ou démocrates-chrétiens : Louis Hémon en 1903¹², Paul Guieysse en 1909 et 1912¹³, Maurice Bouilloux-Lafont en 1919¹⁴, Vincent Inizan en 1921 et 1935¹⁵, Pierre Trémintin en 1925 et 1936¹⁶.

La mise en avant de ce consensus transpartisan est soulignée par la multiplication des « vœux des conseils généraux et des conseils municipaux » sur ces questions. C'est le cas dans le Finistère en 1938, fin août 1946, en septembre 1946 et en mai 1947, et dans les Côtes-du-Nord en octobre 1946. Cette démarche s'intensifie donc à la Libération, renouant avec le fil conducteur du rapport de l'abbé Desgranges de 1937. Député de Vannes (1928-1940), Jean-Marie Desgranges fournit un rapport documenté sur la proposition de loi de Pierre Trémintin, tendant à introduire le bilinguisme dans les écoles primaires rurales, avec option pour le breton comme

11. Ce n'est pas le cas des initiatives appuyées par Régis de L'Estourbeillon de La Garnache (1858-1946), député du Morbihan (1898-1919), qui préside de 1898 à 1946, la *Kevredigez Broadus Breiz*, c'est-à-dire l'Union régionaliste bretonne (URB), où l'on retrouve les écrivains Anatole Le Braz ou Charles Le Goffic. Plusieurs scissions surviennent dans ce groupe, en 1899 (Bleus de Bretagne), puis en 1912 (départ d'Émile Masson, pour la Fédération régionaliste de Bretagne). Le 18 novembre 1940, le marquis de L'Estourbeillon présente une série de « revendications légitimes de la province de Bretagne » au maréchal Pétain, dont les choix s'avèrent en définitive très différents lors du découpage régional de 1941.

12. Député (1876-1885, 1889-1912) puis sénateur (1912-1914) du Finistère, Louis Hémon (1844-1914), avocat, représente la gauche républicaine à Quimper. C'est l'oncle de l'écrivain Louis Hémon, Arch. dép. Finistère, 18 J, fonds Hémon.

13. Conseiller général (1881-1889), député (1893-1910), ministre des Colonies (1895-1896), Paul Guieysse (1841-1914), égyptologue, préside la société des Bleus de Bretagne qui milite notamment pour l'érection de la statue d'Ernest Renan à Tréguier. Son travail parlementaire sur les questions sociales exprime ses liens avec la Fédération socialiste de Bretagne (FSB). Arch. dép. Morbihan 1 M 705. Son fils, Marcel Guieysse (1881-1967) est un dirigeant dès 1936 du Parti national breton (très proche d'Olier Mordrel), suivant les dérives autonomistes durant la Seconde Guerre mondiale. Il est l'auteur de *La langue bretonne : ce qu'elle fut, ce qu'elle est, ce qui se fait pour elle et contre elle*, Quimper, Nouvelles éditions bretonnes, 1936. Implanté à Lanester, son autre fils, Jules Guieysse (1893-1965), instituteur, acteur et auteur de pièces de théâtre. Résistant, adjoint dans le 16^e à Paris à la Libération, il fait partie en 1964 du comité de réhabilitation d'André Marty, défenseur de la langue catalane.

14. Député (1914-1932) et maire de Bénodet (1912-1937), Maurice Bouilloux-Lafont (1875-1937) appartient à la gauche républicaine. Il est conseiller général de Concarneau (1919-1934) avant le communiste Pierre Guéguin,

15. Enraciné dans le Léon conservateur, Vincent Inizan (1869-1951) est maire de Kernouès et député depuis 1919.

16. Avocat, Pierre Trémintin (1876-1966), passé par le Sillon, est conseiller général de Plouescat (1904), maire (1912), député (1924). Leader du Parti démocrate populaire (PDP), il refuse les pleins pouvoirs lors du vote du 10 juillet 1940.

seconde langue aux épreuves du baccalauréat. Selon ce rapport parlementaire, favorable à l'enseignement du breton, la pratique de la langue touche « entre 80 et 98 % de la population » (soit près d'un million de personnes), tout particulièrement dans « 600 des 635 communes de la Basse-Bretagne ». Cependant, ce projet passe sous silence l'appui apporté sous Vichy à l'enseignement du breton¹⁷.

Plus étonnant, l'argumentaire avancé par les élus communistes semble très éloigné des prises de positions de l'idéologie orthodoxe, tenante d'une identité jacobine refoulant les particularismes locaux. La réalité indéniable du « fait linguistique » comme des spécificités de cette « langue authentique » pourraient être des instruments pour les enseignants pour mettre en œuvre une « pédagogie en mesure de s'appuyer sur les acquis de l'enfant en breton ». L'accent est simultanément mis sur un désir de disjoindre la langue régionale de l'image « rétrograde » de la région. « La Bretagne bretonnante, moins conservatrice » que le reste du territoire est saluée pour « son rôle de l'unité nationale enclenchée lors de la Révolution à la participation massive dans la résistance », épisodes fondateurs de la formation de bastions rouges dans le bloc nord-ouest de la région. La volonté de se réapproprier l'identité régionale, et par là même la langue, se traduit par une rupture brutale avec la période de l'Occupation : « Les séparatistes à la solde de l'Allemagne ont été vomis par la Bretagne patriote ». L'orientation de la proposition de loi Hervé vise aussi à inscrire cette reconnaissance de la langue bretonne dans le cadre républicain, insistant sur « la profonde différence qui existe entre ces revendications culturelles et le séparatisme ou le régionalisme d'ordre économique ou politique ». Ainsi, ce texte limite les avancées prévues au seul domaine linguistique, « ces réformes modestes permettant de mieux apprendre le français », en autorisant « l'école à utiliser le breton à des fins éducatives au lieu de le proscrire et de le combattre »¹⁸. Évoquant la circulaire du 30 juin 1945 concernant les cours facultatifs de provençal, les élus réclament des « dispositions analogues pour le breton ».

À peine déposée, la proposition de loi Hervé, conçue comme consensuelle et détachée des logiques d'affrontement partisan, connaît une réorientation en profondeur en 1947-1948.

Un projet avorté (1947-1948)

Immédiatement, la proposition de loi portée par des élus communistes suscite de vives incompréhensions, oppositions et tensions à plusieurs niveaux. Au plan institutionnel, le 10 janvier 1947, une note du corps des inspecteurs de l'Éducation

17. Pour un bilan socio-historique de la langue bretonne, cf. les travaux de BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 490 p.

18. En référence aux pratiques de l'école de Jules Ferry visant à faire disparaître les particularismes régionaux, cf. CHANET, Jean-François *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 426 p., OZOUF, Mona, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Paris, Gallimard, 2009, 262 p.

nationale, à l'attention d'André Cornu qui préside également le conseil général des Côtes-du-Nord (entre septembre 1946 et septembre 1947)¹⁹, continue à stigmatiser le breton comme un « dialecte », « pauvre », vecteur du « nationalisme breton ». Au plan politique, les crispations s'expriment aussi au sein des gauches, en réaction au projet porté par les communistes. Lors de la séance du 12 juin 1947, le groupe parlementaire socialiste, parmi lesquels les députés bretons (Albert Aubry, Jean Guitton, Jean Le Coutaller, Antoine Mazier et Eugène Reeb)²⁰ par ailleurs favorables à la défense de la langue bretonne, signe une proposition de loi sur le « perfectionnement et le renforcement de la langue française », mettant l'accent sur le rôle clé des enseignants laïques. Ce texte s'insurge contre les prétendues « valeurs des cultures locales », ayant conduit sous Vichy à la division. Les langues régionales, « ferment de dissolution de l'identité républicaine », ne trouvent alors pas leur place dans « l'école nationale, une et indivisible ». Dans ce moment crucial où le système partisan français est saisi par la Guerre froide, les parlementaires bretons de la SFIO sont pris dans une contradiction politique forte. Mais l'impératif de la discipline imposée par le groupe parlementaire prime sur les engagements affichés en faveur d'une reconnaissance de la langue bretonne depuis 1945.

D'emblée, le désaccord entre la SFIO et le PCF se cristallise sur le choix du rapporteur de la proposition de loi Hervé, le communiste Marcel Hamon ayant été écarté au profit du socialiste Maurice Deixonne. Professeur de lycée, Marcel Hamon (1908-1994), député des Côtes-du-Nord (1946-1951, 1956-1958), milite au PCF dès 1934. Secrétaire fédéral, ce résistant d'envergure régionale, commandant Francs-tireurs et partisans (FTP) des quatorze départements de l'Ouest, est aussi le beau-frère de Tanguy Prigent. Secrétaire de Maurice Thorez en 1945, il avait participé dans les années 1930 à l'aventure militante de *La Charrue Rouge*, en traduisant notamment l'*Internationale* en breton. Président de la société des Bretons de Paris, Marcel Hamon se heurte violemment à Antoine Mazier durant la deuxième moitié de l'année 1947, symbole des affrontements politiques sévères qui opposent les gauches socialiste et communiste en Bretagne.

Profitant d'une double proximité avec les milieux communistes et socialistes, Armand Kéravel (1910-1999) semble avoir été largement associé à la rédaction de

19. Fils de préfet, lui-même inséré dans le cœur du pouvoir national (préfectures puis ministères), André Cornu (1892-1980) est député (1932-1936) et sénateur (1948-1971) des Côtes-du-Nord. Maire d'Erquy (1953-1971) et conseiller général de Pléneuf (1945-1964). Secrétaire d'État aux Beaux-arts (août 1951- mars 1952, janvier 1953- juin 1954) puis secrétaire d'État à l'Éducation nationale (mars 1952- janvier 1953), cette figure du radicalisme, proche de Pleven, joue un rôle central dans la commission des Affaires culturelles, dont il est vice-président (1967-1971). Son travail parlementaire se concentre sur les questions d'enseignement, surtout après 1966 (il est rapporteur du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur en 1968). Opposant à de Gaulle, il escompte un temps se présenter à l'élection présidentielle de 1965.

20. Pour une présentation détaillée des trajectoires des socialistes bretons évoqués dans cet article, cf. PRIGENT, François, *Les réseaux socialistes en Bretagne des années 1930 aux années 1980*, dactyl., thèse d'histoire contemporaine, Université de Rennes 2, 2011, 812 p.

la proposition de loi Hervé. Cette figure emblématique d'*Ar Falz* s'avère le point de confluence des différents milieux militants de la question bretonne à gauche²¹. En outre, la correspondance d'Armand Kéravel permet de démêler l'écheveau sur le détournement de la proposition de loi Hervé, aboutissant à la loi Deixonne mais aussi de saisir la mise en relation avec les élus socialistes bretons actifs sur ce dossier (Eugène Reeb, Antoine Mazier, Tanguy Prigent). L'explication des dissensions, surgies lors de la séance du 11 juin 1947 de la commission parlementaire de l'Éducation nationale, procède de la confrontation des stratégies partisans, esquissée dans l'analyse qui suit, produite à chaud par Armand Kéravel²². « Lors de la désignation du rapporteur de la résolution Hervé, trois candidats se déclarent : Marcel Hamon, Marie-Madeleine Dienesch²³, Maurice Deixonne. Suite au désistement de Marie-Madeleine Dienesch, tous les membres votent en faveur de Maurice Deixonne, sauf les élus communistes qui se rallient à Marcel Hamon ». Ce dernier s'interroge sur les réelles motivations qui ont poussé Maurice Deixonne à vouloir à tout prix être le rapporteur, l'accusant notamment de vouloir « saboter le projet ». La suite de la missive d'Armand Kéravel analyse les enjeux et conséquences du choix de Maurice Deixonne. « Devant témoins, c'est la réponse faite en effet par l'écu socialiste, selon le rapport communiste. Y-a-t-il eu manœuvre pour éviter que le rapport soit confié à Marcel Hamon (communiste ? bretonnant ? partisan de l'enseignement en breton ?). Pour retarder le projet ou pour produire un rapport défavorable ? Il serait tout de même extraordinaire que ce soit un député socialiste qui se charge d'un travail pareil. Je sais de bonne source que Hamon est décidé à défendre publiquement son projet tant devant les intellectuels que devant le peuple, il ne pourra que s'en prendre à Deixonne. Il faudrait donc obtenir des apaisements de celui-ci et l'appui des élus socialistes aux demandes de Hamon ». Hebdomadaire du PCF des Côtes-du-Nord, *L'Aube Nouvelle* relaye cette version des faits, s'en prenant aux élus bretons de la SFIO, accusés de n'avoir rien fait pour éviter ce qui est perçu comme un renoncement politique.

Pour autant, la désignation de Maurice Deixonne comme rapporteur, le 11 juin 1947, ne va pas de soi au sein du groupe SFIO, où l'absence de position cohérente

21. La richesse du fonds Armand Keravel déposé au Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC) procède des courriers échangés, mettant à jour un important réseau de relations. Outre la correspondance avec la fille de Tanguy Prigent, ce fonds comporte des boîtes « coupure de presse » (1), « relations avec les partis de gauche » (1), « démarches auprès des élus » (1), « Ps » (7), « CELIB » (1).

22. Lettre d'Armand Kéravel à Albert X, 25 juin 1947. Il s'agit très certainement d'Albert Rivier. Syndicaliste SNI, né en 1920, résistant Libération-Nord, devient maire SFIO de Rosporden dans le Finistère en 1944-1945, ce candidat régulier aux législatives et aux cantonales dans le Morbihan, est conseiller municipal (1959-1977) puis adjoint de Quiberon (1977-1989). Président du foyer laïque de Quiberon, il est fondateur du groupe folklorique du foyer laïque et de l'association du patrimoine qui créé le musée du patrimoine de Quiberon.

23. BOUGEARD, Christian, « Marie-Madeleine Dienesch, une carrière politique féminine méconnue », *Clio*, n° 8, 1998, p. 235-248.

et stable se fait sentir. À un moment de reconfiguration du système partisan, du tripartisme aux alliances de troisième force, la contre-proposition Rachel Lempereur²⁴ du 13 juin 1947 consiste, selon ses détracteurs, à « détruire les revendications », par un « traitement politique » de ces questions régionales, signe d'une forme de « jacobinisme linguistique ». Cette position est également développée, selon Jean Binot²⁵, au plan national par le Syndicat national des instituteurs (SNI) dont une frange des réseaux militants gravite dans l'orbite du milieu socialiste. Les élus bretons de la SFIO portent au contraire des voix divergentes, à l'instar de Hippolyte Masson et Yves Henry au Conseil de la République, comme d'Eugène Reeb et Tanguy Prigent, alors membre de la commission de l'Éducation nationale. Le choix de Maurice Deixonne sonne comme une récupération à des fins stratégiques par les socialistes du projet communiste. Ce point de vue nourrit les critiques de *L'Humanité*, qui publie à ce sujet le 18 juin 1947 un article intitulé « Un qui n'aime pas les Bretons ».

Le 25 juin 1947, Armand Kéravel, en écrivant les lignes suivantes, recherche un compromis pour éviter que le projet ne soit enterré par la SFIO. « Pour l'incident Deixonne, ton intervention près de Tanguy Prigent peut se résumer à demander que le député du Tarn appuie les revendications des conseils généraux [...]. C'est une porte de sortie qui pourrait être proposée à Deixonne ». Il poursuit en insistant sur les liens et actions menés par Eugène Reeb, Antoine Mazier et Tanguy Prigent. « L'intervention de Reeb peut être d'un grand effet (subvention, patronage, ministère de l'Éducation Nationale). Pour Tanguy Prigent, il faudrait qu'il intervienne près de Deixonne pour que celui-ci ne considère pas le projet de Pierre Hervé sous un angle politique. C'est un fait que communistes et socialistes se livrent à une sorte de petite guerre. Il serait lamentable que la question du breton en pâtisse. D'autant plus que le projet, certes déposé par les députés PCF, bénéficie de l'appui des élus SFIO²⁶ ». Signalant la parution à venir du projet intégral de la proposition Pierre Hervé dans la revue *Ar Falz* (n° 10, juin 1947), il conclut en affirmant vouloir faire « tout pour arranger les choses entre militants bretons laïques des deux partis ouvriers ».

24. Député SFIO du Nord (1945-1958), Rachel Lempereur (1896-1980), directrice d'école dans un quartier ouvrier de Lille, est vice-présidente (1946-1955) puis présidente (1956-1958) de la commission de l'Éducation nationale. Avec Maurice Deixonne, elle détient quasiment le monopole du travail parlementaire sur les questions de l'enseignement. Anticommuniste et laïque intransigeante (fervente opposante à la loi Barangé en 1951, elle accepte les apparentements avec le MRP pour être réélue), elle est exclue du Ps en 1973 pour avoir maintenu sa candidature aux cantonales contre le candidat désigné par la section.

25. Professeur de français, Jean Binot (1911-1982), député de Seine-Inférieure (1945-1958) implanté au Havre où il est adjoint, est une figure de la SFIO puis du PSA-PSU. Membre influent de la commission de l'Éducation nationale (représentant du secteur éducation en 1946 pour le groupe parlementaire SFIO), ce socialiste laïque conserve son siège de député grâce aux apparentements avec le MRP en 1951. Président de la commission d'enquête scolaire « Haut-Rhin/Bas-Rhin/Moselle » en septembre 1951, il est rapporteur le 1^{er} juillet 1952 du projet de loi relatif à l'enseignement du français dans la région.

26. Lettre du 25 juin 1947 d'Armand Kéravel.

Fin mai/mi-juin 1947, un échange de courriers entre Charles Le Séach (implanté à Quimper, président du groupe des instituteurs et professeurs laïques bretons) et les parlementaires socialistes²⁷ au sujet de la tenue de l'école folklorique bretonne de l'été 1947, témoigne des liens de proximité qui existent entre la mouvance régionaliste de gauche (*Ar Falz*) et les milieux SFIO. Le 16 juin 1947, Tanguy Prigent se met directement en rapport avec Marcel-Edmond Naegelen, ministre socialiste de l'Éducation Nationale, sans obtenir de garantie quant au devenir du projet législatif.

Ainsi, les enjeux politiques, au temps du schisme politique entre les gauches socialiste et communiste, viennent percuter et réorienter le projet d'une reconnaissance et d'une autorisation de l'enseignement des langues régionales, ce qui explique largement les limites de la version finale de la loi. Cependant, les archives Deixonne permettent de saisir l'évolution des représentations politiques de Maurice Deixonne en la matière, de 1948 à 1951.

La formalisation du projet de loi (1948-1951)

Après cette crise initiale entre la SFIO et le PCF, le projet de loi Deixonne, long à se dessiner et en partie vidé de sa substance, *in fine*, s'apparente à une occasion manquée pour la reconnaissance et l'autorisation de l'enseignement des langues régionales²⁸.

Au fil de l'année 1948, un faisceau de pressions politiques favorise la résurgence des débats parlementaires. Dès le 28 novembre 1947, Maurice Deixonne adresse une lettre à André Caubiel (inspecteur des contributions d'Orléans), qui retranscrit l'inflexion notable de sa perception de ces questions. « C'est précisément parce que je juge l'enseignement du français trop insuffisant que j'ai moi-même sollicité le rapport de la proposition Hamon, tendant à développer l'enseignement du breton. Mon premier mouvement était de conclure au rejet pur et simple, mais tu ne saurais croire l'avalanche de protestations que j'ai pu recevoir ». Les courriers reçus dévoilent une part des pressions exercées par les réseaux régionalistes. Maurice Deixonne est destinataire, dès fin 1946, de plusieurs numéros d'*Ar Falz*, évoquant l'école de l'été 1946 d'Audierne, retraçant les interventions de Tanguy Prigent, Pierre Hervé, Yves Milon ou Yves Lavoquer sur les légendes bretonnes. Cette publication, en reprenant *in extenso* le discours d'Albi de 1911, restitue la pensée de Jaurès sur l'enseignement des dialectes. Diverses lettres de pression sont reçues par Maurice

27. Tout particulièrement les échanges épistolaires avec Eugène Reeb (7 juin et 14 août) et Antoine Mazier (13 juin).

28. Sur ces enjeux, y compris à d'autres échelles (avec la question des langues en Corse, Catalogne, Alsace, pays basque et Flandres), cf. NOUVET, Antoine, *La loi Deixonne et le débat sur l'enseignement des langues régionales dans la vie politique française (1945-1953)*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 2001, 241 p.

Deixonne entre 1948 et 1949, dont plusieurs courriers signés par le docteur Dujardin, de Saint-Renan.

Ces échanges, en partie lancés par Armand Kéravel, montrent aussi le rôle d'Alain Le Diuzet qui envoie à Maurice Deixonne l'intégralité du rapport Desgranges dans un courrier du 3 avril 1948. Une seconde missive du 19 juin 1949 vise à relater les activités du Centre d'études littéraires, touristiques et artistiques de Bretagne (CELTA)²⁹. Président du CELTA au moment de sa fondation en 1947 lors du congrès celtique de Saint-Brieuc, Alain Le Diuzet (1900-1991), instituteur puis directeur de cours complémentaire, s'avère un des relais au sein de la SFIO de la défense la langue et la culture bretonne. En 1947, il fonde le collège breton qui regroupe les militants laïques favorables à la défense de la culture bretonne. Titulaire d'une licence d'études celtiques, il rédige un nombre d'articles écrits en breton et traduit en breton un certain nombre d'auteurs comme Paul Féval, Pierre Loti, Ernest Renan, Anatole Le Braz ou Charles Le Goffic. Il publie des nouvelles dans la revue *Brud et Brudnevez*. Il publie un petit livret pour apprendre à lire le breton, *Me oarlenn*, signé Roc'h Alan. Il propose de nouvelles traductions de *L'Internationale* et de *La Marseillaise* en breton, textes signés Allanig et publiés dans l'hebdomadaire de la fédération du PCF des Côtes-d'Armor, *L'Aube Nouvelle*, en 1945 et 1946.

Si Maurice Deixonne se révèle sensible à cet argumentaire, ces initiatives n'entament pas l'opposition de principe, qui reste la position des ministres successifs de l'Éducation nationale, dans ce pré carré de la SFIO, en charge de ce problème délicat : Marcel-Edmond Naegelen jusqu'en février 1948 puis Édouard Depreux. Le 12 mai 1948, la subvention de 100 000 francs votée par le conseil général du Finistère, en vue de l'enseignement du breton dans les écoles normales et les lycées, rencontre l'hostilité de l'Inspection générale, en la personne de Jean-Baptiste Piobetta³⁰. Globalement, les stratégies mises en œuvre visent à désamorcer et à délégitimer les revendications, à empêcher la politisation et à éviter la nationalisation des enjeux. Mais le dialogue n'est pas interrompu, notamment en raison de l'action du ministre Yvon Delbos à l'été 1948 qui noue de nouveaux rapports avec les milieux régionalistes. Le 5 août 1948, il reçoit vingt-trois parlementaires et accède aux démarches d'*Ar Falz* comme de l'Union pour la défense de la langue bretonne, via son secrétaire général à Paris, Léon Toulemon³¹.

29. L'été suivant, il en est de même avec Mével, figure du groupe des instituteurs et professeurs laïques bretons (lettre du 28 juin 1949) ou P. Mocaer, responsable du Comité de préservation du breton (lettre du 29 janvier 1950).

30. Le 15 juin 1948, un échange survient entre Jean-Baptiste Piobetta et Maurice Deixonne : « Cher camarade, j'ai appris que tu es chargé du rapport sur un projet de loi présenté par Pierre Hervé. La question est délicate et je serai heureux de pouvoir m'en entretenir avec toi ».

31. Des échanges de courriers sont repérés, notamment le 25 novembre 1949. Cette structure semble largement pénétrée par les milieux militants communistes.

À l'été 1948³², la question des langues régionales rebondit, en refaisant surface dans les débats parlementaires. Différents partis se saisissent de ce sujet. Le 24 juillet 1948, André Marty et le groupe communiste déposent une proposition de loi en faveur de la « langue catalane », reprenant les arguments quant à une triple légitimité : « culturelle et littéraire », « historique et politique », « pédagogique ». Au Conseil de la République, le finistérien Antoine Vourc'h³³ présente un texte le 27 juillet 1948, cosigné par les leaders des différents groupes politiques, signe d'un apaisement des affrontements partisans en la matière. Ainsi, Yves Henry (SFIO), Auguste Le Coënt (PCF), Pierre Trémintin (MRP), réclament un véritable projet politique sur « l'enseignement de la langue bretonne ».

Ces thématiques restent néanmoins en suspens en 1949. La proposition de loi du 16 février 1949, portée par André Monteil (MRP)³⁴ et Alain Signor (PCF), porte à nouveau sur la question de l'enseignement des langues régionales, en dépit des inimitiés personnelles entre les deux hommes depuis la Libération³⁵. Se voulant « rassembleur et offensif », le rapport parlementaire du 6 juillet 1949 étudie la proposition d'André Marty sur « l'enseignement de la langue catalane dans les académies de Toulouse et Montpellier », la résolution de Pierre Hervé sur « la conservation de la langue et de la culture bretonnes », ainsi que la proposition d'Antoine Vourc'h sur « l'enseignement de la langue bretonne ». Étudié entre février et juillet 1949 au sein de la commission de l'Éducation nationale, présidée par Billières, ce rapport associe encore « le bilinguisme et les dangers de l'autonomisme », ce qui en révèle les limites. Si Marie-Madeleine Dienesch, Marcel Hamon et Alain Signor sont membres de cette commission, il faut surtout y souligner la forte activité de Tanguy Prigent, pourtant spécialiste des questions paysannes³⁶.

En l'espace d'une année (été 1949-été 1950), le projet Deixonne, dénaturé, est littéralement vidé de sa substance, en raison de crispations institutionnelles et

32. Dans le même temps, un nouveau stage est organisé les 3-23 août 1948 (école folklorique bretonne d'été), mettant à jour des liens entre Armand Kéravel et Yves Le Jort (PCF), instituteur à Noyal-Lamballe.

33. Député en 1945 puis sénateur (1946-1955), le docteur Antoine Vourc'h (1885-1964), implanté à Plomodiern, dont son beau-père était maire, est conseiller général de Châteaulin (1945-1951). Passé par le Sillon puis le PDP, il est élu sous l'étiquette MRP, avant de passer au RPF en 1947.

34. Figure du MRP, André Monteil (1915-1998) est membre de plusieurs gouvernements, dans le cabinet Pleven (juillet 1950-août 1951) puis avec Mendès-France juin 1954-février 1955, en raison de positions avancées sur la guerre d'Indochine. Agrégé, il fait partie des cadres du mouvement de résistance Libération-Nord à Quimper, où il détient les mandats de député (1945-1958), maire (1955-1959) et sénateur (1959-1971).

35. Lors de la séance houleuse du 29 novembre 1947, André Monteil est pris à partie par le député communiste du Finistère, Alain Signor, qui l'accuse d'avoir porté la francisque et d'avoir tenté d'entrer au PCF à la Libération.

36. Archives du Centre d'histoire de Sciences Po, fonds du groupe parlementaire socialiste. Cf. PRIGENT, François, « Les paysans socialistes bretons au XX^e siècle », dans David, BENSOUSSAN, *La Bretagne politique au XX^e siècle : le grand changement, Parlement [s]*, hors-série n° 10, à paraître.

partisanes. Retardé puis repoussé, le travail législatif est entravé par un renvoi pour d'autres études (26 juillet 1949). Les mesures phares sont enterrées par un veto lié aux Finances (17 août 1949) puis par décision du ministre de l'Éducation nationale (5 décembre 1949), le problème alsacien contribuant aussi à bloquer le projet. Dans le même temps, le torpillage de la commission procède de l'attente du vote à l'automne-hiver 1949, pour intégrer les revendications occitanes et basques, pour réclamer un rapport supplémentaire sur les épreuves du baccalauréat : la proposition est donc votée mais amendée et dénaturée, même si Maurice Deixonne fait cette fois figure de nouveau partisan des langues régionales. Les débats parlementaires donnent lieu à des luttes féroces au Sénat. Signe de l'évolution simultanée du camp conservateur comme des gauches laïques, un contre-projet voit le jour à l'hiver 1949-1950 avec le rapport Georges Lamousse du 2 mars 1950³⁷. Lors de la séance du 7 mars 1950, Joseph Pinvidic, élu du Rassemblement du peuple français (RPF), proche d'Antoine Vourc'h, joue un rôle majeur dans les débats parlementaires pour défendre « l'enseignement des langues et dialectes locaux³⁸ ». L'appui est aussi apporté par Yvon Delbos, ministre de l'Éducation Nationale, tandis que les débats agitent aussi les espaces de culture occitane³⁹. La conciliation survient le 16 mars 1950.

Quel est le bilan de la loi Deixonne ? Votée le 22 décembre 1950 et promulguée le 11 janvier 1951, cette loi qui prévoit un cadre scolaire pour les langues régionales voit le jour sous la présidence du conseil de René Pleven⁴⁰, favorable au projet, ainsi que le montre le rôle joué dans la dernière ligne droite du processus législatif par sa directrice de cabinet Jeanne Sicard⁴¹. Les parlementaires bretons multiplient les gestes de pression, collectivement en étant reçus en mai-juin 1951 (Hippolyte

37. Linguiste de formation, Georges Lamousse (1909-1992), résistant, se trouve à la tête de radio Limoges (1944-1946), avant de devenir inspecteur de l'enseignement du premier degré. Rapporteur lors de la discussion sur l'enseignement des langues et dialectes locaux (1950), il est sénateur de la Haute-Vienne (1949-1977). À la tête de la FGDS en 1965, il est conseiller général de Magnac (1945-1979) et maire de Droux (1965-1989).

38. Vétérinaire, Joseph Pinvidic (1900-1976) est conseiller municipal (1935), ralliant le Parti social français (PSF) en 1936 lors de la transformation des Croix-de-feu. Il est un des dirigeants de cette puissante fédération en charge des questions paysannes. Maire de Landivisiau (1944-1965) et conseiller général (1945-1964), président du conseil général jusqu'en 1950, il est sénateur (1948-1951) puis député du RPF puis du Centre national des indépendants et paysans (CNIP) entre 1951 et 1962.

39. À l'image du rôle de l'écrivain Max Rouquette (1908-2005), président de l'Institut d'études occitanes (1952-1957).

40. Figure de la France Libre régulièrement ministre de 1944 à 1973, René Pleven (1901-1993), président du CELIB (1951-1972) et du conseil régional (1974-1976), est Président du conseil à deux reprises en 1950-1952. BOUGEARD, Christian, *René Pleven : un Français libre en politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, 473 p.

41. ASTOR, Pierre-François, *Jeanne-Paule Sicard (1913-1962), l'anonymat et l'influence en politique*, dactyl., thèse de doctorat, Nice, 1999, 437 p. Proche d'Albert Camus, elle fait la rencontre de René Pleven à Alger en 1943, devenant par la suite sa collaboratrice.

Masson, Marie-Madeleine Dienesch, André Cornu, Antoine Vourc'h mais aussi Marcel Cachin)⁴² mais aussi individuellement (rôle de Joseph Pinvidic et Yves Jézéquel⁴³). Les représentants du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB) sont reçus également le 20 novembre 1951, tandis que Tanguy Prigent adresse une nouvelle lettre pour l'application de la loi le 27 novembre 1951. Une fois la loi Deixonne entrée en vigueur, les démarches des élus bretons, forts de la victoire toute relative que constitue l'introduction du breton à l'école, visent à approfondir le dispositif, jugé encore insuffisant. C'est d'ailleurs ce qui ressort des impressions de Maurice Deixonne qui affirme « [éprouver] plutôt un sentiment de honte à leur apporter une satisfaction aussi mince ».

La difficile application se heurte aux arbitrages du Conseil supérieur de l'Éducation nationale, en vue de la session du baccalauréat de 1952, dans un moment de forte instabilité au ministère. Après le départ d'Yvon Delbos en juillet 1950, deux ministres se succèdent (André Morice⁴⁴ jusqu'en février 1951 puis Pierre-Olivier Lapie), avant l'arrivée du radical André Marie (été 1951-juin 1954).

Ainsi, la décennie des années 1960 montre comment la loi Deixonne suscite des insatisfactions, aussi bien de la part du mouvement régionaliste associatif que des élus de droite et de gauche, à l'instar des trois exemples suivants, relevés par Maurice Deixonne lui-même, qui suit les effets de la loi qu'il a portée. Le premier stage fédéral du Mouvement laïque des cultures régionales (MLCR), surtout composé de membres vivant en Bretagne ou dans les provinces du Midi, survient le 14 janvier 1960 à Marly-le-Roi. En présence de Mével, ce stage voit notamment Armand Kéravel intervenir sur l'enseignement des langues régionales, dressant un bilan critique⁴⁵. Le 5 janvier 1968, les députés bretons initient une nouvelle démarche sur

42. Un nouveau vœu est porté au conseil général du Finistère par Antoine Vourc'h et Tanguy Prigent.

43. Administrateur des colonies, Yves Jézéquel (1890-1959), responsable de l'Union démocratique et socialiste de la résistance (UDSR), est sénateur des Côtes-du-Nord (1948-1958), conseiller général de Lézardrieux (1945-1959) et maire de Trédarzec (1919-1923) puis Lézardrieux (1947-1959).

44. LIAIGRE, Franck, *L'étrange ascension d'un maire de Nantes. André Morice, la collaboration et la Résistance*, Paris, Éd. de l'Atelier, 2002, 240 p.

45. Sympathisant communiste à la Libération, Armand Kéravel évolue vers des engagements socialistes dans les années 1960, siégeant comme conseiller municipal de Brest et conseiller régional en 1977. Partie prenante du colloque « Décoloniser la province » à Saint-Brieuc en novembre 1966, il appartient à la direction de la Fédération de la gauche démocratique et socialiste (FGDS) en 1968, au titre de la Convention des institutions républicaines (CIR) en compagnie de Francis Le Blé. Secrétaire adjoint du Bureau régional d'études et d'informations socialiste (BREIS) en charge du manifeste régional des socialistes en 1977, il intervient auprès d'Alain Savary pour la reconnaissance des langues et des identités régionales. En liaison avec certains parlementaires (Yves Le Foll, Yves Dollo, Pierre Jagoret, Charles Josselin, Louis Le Pensec), son travail d'influence mobilise des élus locaux (Pierre-Yvon Trémel, Jean-Pierre Thomin, Philippe Meyer, Yves Guilloux, Michel Masson). Lors de la venue de François Mitterrand à Lorient le 14 mars 1981, il prononce une conférence sur Émile Masson, intellectuel socialiste breton. L'action d'Armand Kéravel contribue à la régionalisation du socialisme breton, sans pour autant parvenir à ce

la thématique de l'enseignement des langues régionales, par le biais de Gabriel de Poulpiquet et du CELIB, sans obtenir satisfaction. Le 27 mai 1970, les fédérations socialistes, en désaccord ouvert avec Olivier Guichard⁴⁶, ministre de l'Éducation, réclament vainement l'introduction du breton au baccalauréat.

Conclusion⁴⁷

Entre encouragement officiel et relégation au second plan, la loi Deixonne marque assurément une rupture par l'impulsion d'une nouvelle politique de reconnaissance de l'intérêt des langues et identités régionales. En désamorçant les points qui faisaient conflit, la loi finale de 1951, largement amoindrie par rapport au projet initial formulé en 1947 par Pierre Hervé, suscite bien des déceptions⁴⁸, faute notamment de trancher entre apprentissage d'une langue vivante et étude d'un patrimoine folklorique. Par le caractère facultatif de l'enseignement, les langues régionales ne sont pas assimilées à des langues vivantes (cet enseignement optionnel, éclaté par sa profonde diversité, vient après les secondes langues). L'hostilité du Conseil supérieur de l'Éducation nationale limite aussi l'application du dispositif dans le cadre scolaire⁴⁹.

Mais la loi Deixonne ne clôture pas le travail parlementaire sur les langues et cultures régionales. Dans un contexte très différent, l'approche de cette question, remise

que le Ps ne concrétise le projet d'une valorisation forte de la langue bretonne dans le système scolaire publique. D'ailleurs, une frange des militants culturels socialistes se révèle active au sein des réseaux Diwan (Didier Le Buhan, Andrew Lincoln).

46. Député (1967-1997), Olivier Guichard (1920-2004), un des barons du gaullisme, directeur de cabinet du général de Gaulle durant sa « traversée du désert » puis en 1958, est ministre à plusieurs reprises entre 1967 et 1977 et président du conseil régional des Pays-de-la-Loire (1974-1998).

47. Pour une vue plus large sur ces thématiques de l'identité culturelle bretonne, cf. LE COADIC, Ronan, *L'identité bretonne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 483 p. ; DENIS, Michel, « L'identité bretonne, identité modèle pour le XXI^e siècle ? », dans Alain CROIX (dir.), *Bretagne 2100. Identité et avenir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 11-23 ; PRIGENT, François, « Les relations entre l'UDB et les socialismes bretons », dans Tudi KERNALEGENN, Romain PASQUIER (dir.), *L'Union Démocratique Bretonne (UDB), un parti autonomiste dans un État unitaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 103-115 ; LE BOULANGER, Jean-Michel, *Être breton ?*, Quimper, Éd. Palantines, 2013, 399 p.

48. GARDIN, Bernard, « Loi Deixonne et langues régionales : représentation de la nature et de la fonction de leur enseignement », in *Langue française*, n° 25, 1975, p. 29-36. MATHÉE, Giacomo, « Les propositions communistes, la loi Deixonne et les langues régionales », *La nouvelle critique*, n° 88, novembre 1975, p. 27-30.

49. Selon Youenn Michel, la place occupée par les cultures régionales est certes plus importante dans les écoles durant le second XX^e siècle. Mais malgré des différences au niveau des régions et des objectifs suivis, le dispositif demeure axé sur l'initiation généralisée aux patrimoines culturels locaux et sur l'enseignement facultatif des langues régionales. MICHEL, Youenn, *De la tolérance à l'intégration : l'école et l'enseignement des langues régionales en France du régime de Vichy aux années 1980*, thèse, Université de Paris IV, 2007, 1250 p.

sur le devant de la scène politique par les socialistes bretons au début des années 1980, ne se limite pas au seul cadre scolaire. Réactivant les initiatives de Louis Le Penec en faveur de la langue bretonne au sein du Ps depuis 1973, Yves Dollo est très actif dans ce domaine dès son élection comme député de Saint-Brieuc en 1981. Lors des débats du 10 novembre 1981, il fixe les positions du PS sur la question de l'enseignement des langues et des cultures régionales, citant les déclarations du candidat Mitterrand « sur le droit à la différence ; la création des postes nécessaires aux habilitations des licences d'études bretonnes et celtiques à Brest ; l'enseignement de la langue et de la culture corse dans le premier degré ; la délégation d'itinérants et de conseillers pédagogiques ; la décentralisation culturelle ». De même, le 5 novembre 1982, il insiste sur « la reconnaissance des identités culturelles et linguistiques régionales », évoquant « les problèmes propres à la Bretagne » et réclamant « la nomination d'un enseignant chargé d'organiser la formation initiale et continue en langue gallèse » ainsi que des « crédits affectés au développement de l'enseignement des langues et cultures régionales ». Le 7 novembre 1984, rappelant « l'importance pour les langues régionales d'une présence quotidienne », il prône la mise en œuvre de « moyens audiovisuels dans la promotion des langues et cultures de France » dans le cadre de « la création des Conseils consultatifs régionaux de l'audiovisuel », mettant en exergue les cas de la Provence et de la Bretagne et soulignant l'importance pour les langues régionales d'une « présence » quotidienne. Président du groupe d'étude sur les langues culturelles régionales et rapporteur de la proposition Jean-Pierre Destrade (28 juin 1984), Yves Dollo dépose la proposition de loi relative au statut et à la promotion des langues régionales (3 juillet 1991).

Au milieu des années 1980, les socialistes bretons ne parviennent donc pas à concrétiser, du point de vue législatif, leur projet politique sur les langues et cultures régionales. Le sujet revient sur le devant de la scène en juillet 1998 avec le rapport remis par Bernard Poignant à Lionel Jospin sur ces questions épineuses, politiquement, en vue de la signature, intervenue en mai 1999, de la charte européenne sur les langues régionales de novembre 1992. Engagement du programme de François Hollande lors de la présidentielle de mai 2012, ce point est à nouveau l'objet d'une pression parlementaire forte, exercée par les élus socialistes bretons, par l'intermédiaire de Jean-Jacques Urvoas, député de Quimper depuis 2007 et président de la commission des lois à l'Assemblée nationale. Assurément symbolique, le vote du 28 janvier 2014 ouvre la voie à la ratification de la charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, avec en filigrane, pour les gauches bretonnes, la perspective de renouer avec l'ambition qui présidait à la Libération au projet initial de reconnaissance des langues régionales, édulcoré par la loi Deixonne en 1951.

François PRIGENT
agrégé et docteur en histoire contemporaine,
Université de Rennes 2, Centre de recherches historiques de l'ouest
(CERHIO-UMR 6258)

RÉSUMÉ

L'histoire séculaire des gauches socialiste et communiste s'est construite dans un rapport complexe et conflictuel avec l'identité culturelle bretonne.

Entamé à la naissance de la IV^e République, le processus qui conduit à la promulgation en janvier 1951 de la loi Maurice Deixonne sur les langues régionales est à mettre en perspective avec le projet initial avorté (1947-1949) puis dénaturé (1950-1951), reflétant ainsi la complexité du rapport politique des gauches à l'identité culturelle bretonne.

Les archives déposées à l'Office Universitaire de Recherche Socialiste (Arch. de l'OURS, fonds Maurice Deixonne, 1 APO 37) rassemblent principalement trois types de sources qui permettent de revisiter cet épisode : l'ensemble des propositions de loi et des éléments relatifs au travail parlementaire ; la correspondance échangée par les différents acteurs du processus législatif ; des coupures de presse relatives à l'avancée du projet de loi et du rapport.

